



INTERCO  
JUSTICE

Pour visiter le site  
CFDT :



Pour adhérer à la  
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco\_cfdt\_officiel



/interco\_cfdt\_officiel



/intercocfdt

**INTERCO.CFDT.FR**

## Déclaration liminaire de la CFDT au CSA PJJ du 25 novembre 2025

Monsieur le président du CSA, monsieur le directeur de la PJJ,

Sous votre responsabilité, nous avons tenu un premier CSA le 25 septembre dernier. Bien que son contenu ait été très pauvre, nous avons alors choisi de faire preuve d'indulgence en raison de votre prise de fonctions récente à la tête de la PJJ et du climat ministériel incertain.

Nous avons malheureusement le sentiment que le dialogue social qui s'établit depuis, s'il fait l'objet d'une volonté de communication envers les agents de votre part, ne change guère de méthode à l'égard des organisations syndicales qui représentent ces mêmes agents : **il se cantonne à une consultation de façade qui laisse les problématiques concrètes de nos collègues et de notre institution sans solutions.**

Vous entendez ainsi aujourd'hui nous demander notre avis sur certains points et nous pourrions être satisfait sur ce principe de consultation. Toutefois s'agissant du guide ARSE, s'il est indiqué dans les documents que celui-ci aurait fait l'objet d'une « concertation nourrie entre les directions et les représentants des professionnels », nous imaginons qu'à ce titre les représentants de la PJJ n'étaient pas concernés, puisque ce guide nous est présenté sans que nous ayons bénéficié d'un temps de travail adapté.

Que dire par ailleurs du décret portant application de la loi « visant à renforcer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs... », une loi contre laquelle la **CFDT** n'a eu de cesse de lutter dans le cadre d'une intersyndicale, jusqu'à ce que la majorité de ses dispositions fasse l'objet d'une censure constitutionnelle. Il n'en reste aujourd'hui que la présentation d'un décret vide de sens, pour lequel notre avis est pourtant requis.

**Il en ressort donc encore une fois le sentiment d'une consultation des représentants des personnels en trompe l'œil, tandis que les vrais sujets sur lesquels nous vous interpellons demeurent au purgatoire des instances de consultation...**

**La CFDT a pourtant déjà eu l'occasion de vous réaffirmer les attentes sur les différentes démarches et plans d'action inachevés :**

- Il en va ainsi du **plan d'action PJJ** issue de la crise des contractuels qui est resté sans suite et surtout sans retour sur une cartographie des postes.
- La **CFDT** vous a également interpellé sur l'inaction vis-à-vis des objectifs affichés du **plan placement** : la systématisation des postes d'infirmiers dans les hébergements ainsi que le doublement des nuits sont des vœux pieux sans moyens dédiés, tout comme les expérimentations à deux collectifs qui sont poursuivies ou arrêtées au gré des moyens attribués...
- Il en va de même du **plan insertion** et de la cartographie des unités créées que nous attendons toujours...
- La question de **la santé psychique** ne peut être bottée en touche au prétexte que cela ne serait pas du ressort de la PJJ : nous vous avons rappelé l'insuffisance des moyens dédiés à la pluridisciplinarité dans nos services.

**25 novembre 2025**



Pour visiter le site  
CFDT :



Pour adhérer à la  
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco\_cfdt\_officiel

 /interco\_cfdt\_officiel

 /intercocfdt

**INTERCO.CFDT.FR**

**25 novembre 2025**

- Nous attendons enfin que la démarche **repenser le milieu ouvert** débouche sur des moyens concrets car si vous soutenez qu'une baisse des normes de prise en charge n'est pas acceptable, vous avez répondu à notre insistance sur la nécessité de défendre le temps éducatif, en souscrivant à de possibles renforcements des moyens RH sur les services.

**Nous attendons que ceux-ci soient lisibles et visibles car si de vos propres mots "mieux vaut des petites victoires plutôt que de grandes déceptions...", la faiblesse des moyens budgétaires inquiète et les redéploiements « à moyens constants » ne sauraient répondre à ces enjeux ! Nos collègues comme nous-mêmes n'accepteront pas des engagements non tenus !**

La **CFDT** vous alerte par ailleurs sur le climat social ambiant. En effet, l'incertitude du vote du budget 2026 pèse sur le moral des agents qui s'inquiètent du sort qui leur sera réservé l'année prochaine.

L'espoir d'un retour à meilleure fortune s'amenuise notamment avec les premiers prélèvements aléatoires de la complémentaire santé INTERIALE vers laquelle les agents ont migré depuis le 1er octobre 2025. Cette avancée sociale de la prise en charge financière partielle par l'employeur perd malheureusement son effet en raison des tarifs de la mutuelle ayant remporté l'appel d'offre. En effet, si le choix de la mutuelle s'est imposé à l'issue d'une procédure de marché public, aucune organisation syndicale n'a pu accepter ou refuser cette mutuelle. La DPJJ et le ministère de la Justice ont un devoir envers leurs agents : intervenir auprès de la mutuelle INTERIALE pour mettre fin à l'opacité des prélèvements et exiger une communication claire et transparente auprès de ses adhérents.

Tandis que le budget de l'Etat ne quitte plus les fils d'actualités depuis des semaines, la question du budget de chaque fonctionnaire n'a jamais été autant oublié. Le gel du point d'indice a créé une perte mensuelle de pouvoir d'achat. En 28 ans (de janvier 1994 à juillet 2022 INSEE), le point d'indice a progressé de 24,3% alors que l'inflation sur la même période progressait de 55,9%. Pour un débutant dans la fonction publique, à grille indiciaire identique, cela représente une perte de pouvoir d'achat de 20% sur la même période.

Monsieur le Directeur, la **CFDT** vous demande de peser de tout votre poids, à l'image de l'ensemble des directions du ministère de la Justice pour soutenir une demande de **dégel du point d'indice**.